

19 mars 2020

COVID 19

Chers membres du SEPC,

La situation entourant le COVID-19 et ses répercussions sont sans précédent et demande une réponse adéquate pour tenir compte de la situation actuelle. Nous vous encourageons fortement à suivre les recommandations des gouvernements provincial et fédéral et de vous tenir au courant des derniers développements.

À l'instar des recommandations habituelles de vous laver les mains et d'éternuer/tousser à l'intérieur de votre coude, la distanciation sociale demeure l'une des plus importantes recommandations des autorités sanitaires. Toutefois, même lorsque vous prenez des mesures en matière de distanciation sociale, il est recommandé de garder un contact avec vos collègues et vos proches par d'autres moyens comme les courriels, le téléphone, Skype, etc.

Au nom des membres du SEPC, nous remercions Postes Canada de leur leadership dans le cadre de ce dossier et nous saluons les initiatives de la société. Nous continuons de collaborer avec Postes Canada sur quelques points, y compris le télétravail. Nous reconnaissons les derniers efforts de la société dans les circonstances, mais nous savons également que certains membres à Postes Canada ont signalé des problèmes à savoir obtenir l'approbation pour faire du télétravail. De concert avec les autres agents négociateurs, nous avons demandé des renseignements supplémentaires concernant un plan pour les membres et les employées et employés faisant partie de la population la plus vulnérable en raison de l'âge, d'un affaiblissement du système immunitaire, ou autres maladies chroniques.

Si vous éprouvez des difficultés à obtenir l'approbation pour faire du télétravail ou que vous faites partie de la population la plus vulnérable et que nous vous demandons de vous présenter au travail, nous vous invitons à discuter de vos préoccupations avec votre leader d'équipe local ou avec votre représentante ou représentant des Ressources humaines. Si vous n'êtes pas en mesure de résoudre votre problème, vous devez certainement communiquer avec votre représentante ou représentant syndical.

En ce qui a trait à Purolator, nous attendons toujours une position claire de la compagnie et nous continuons d'avoir un certain nombre de questions. Il semblerait

que les membres sont incapables d'obtenir un congé lorsqu'ils sont mis en quarantaine ou placés en isolement. Nous sommes complètement en désaccord avec cette position. Selon les dispositions de la convention collective de l'AFPC-Purolator, la compagnie peut prévoir un congé payé pour des circonstances spéciales. Si telle est votre situation, veuillez communiquer avec votre représentante ou représentant syndical.

Pour chacun de nos employeurs, nous voulons obtenir une certaine marge de manœuvre, du soutien, et de la compréhension en ce qui a trait à la situation sans précédent actuelle et des répercussions sur nos membres; particulièrement, ceux étant les plus vulnérables ou ayant des responsabilités supplémentaires comme prendre soin de leurs parents, des enfants, ou d'autres proches de leur famille.

Nous vous prions de demeurer calmes mais informés et de faire tout en votre pouvoir pour rester en santé et en sécurité et diminuer les risques d'être exposés aux autres de même que continuer d'avancer dans le contexte de cette pandémie. Nous continuons de représenter vos intérêts auprès de nos employeurs.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Vous trouverez des renseignements et ressources supplémentaires de l'AFPC au lien suivant : <http://syndicatafpc.ca/covid-19-vos-droits-travail>.

